

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire dans la salle de conférence Laurence Patterson, sise au 6000, av. Fielding, le mercredi 16 décembre 2020, à 18 h.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Benvolato, commissaire (sur Teams)
M^{me} Maria Corsi, commissaire-parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire (sur Teams)
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire (sur Teams)
M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire-parent (sur Teams)
M. Mario Pietrangelo, commissaire (sur Teams)
M. Tony Speranza, commissaire-parent (sur Teams)
M. Daniel Tatone, commissaire-parent (sur Teams, s'est joint à 18 h 52)

Administrateurs présents :

M. Russell Copeman, directeur général par intérim
M^{me} Evelyne Alfonsi, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Benoît Duhême, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M. Mike Cohen, spécialiste en communication et marketing
M^{me} Brigida Sellato, conseillère en communication

1.

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté, avec les modifications suivantes :

8.1 – Le point est renommé Le Monument du soldat en méditation.

Ajout de 18.1 demandé par M^{me} M. Corsi – Apprentissage en ligne pendant la fermeture prolongée des écoles.

Ajout de 18.2 demandé par M. M. Benvolato – Avis de motion pour la mise sur pied d'un comité pour la relance de la CSEM.

Ajout de 18.3 demandé par M. M. Benvolato – Achat de purificateurs d'air (à huis clos).

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-1

2.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>M. Ortona répond aux questions posées par Serena Capplette concernant le ratio élèves-enseignant au secondaire, les réductions de l'effectif enseignant et la taille des classes à l'Académie Lauren Hill.</p> <p>M. Ortona répond aux questions posées par Stella Wen concernant le calendrier d'installation des purificateurs d'air.</p> <p>M. Ortona répond aux questions posées par Sandy Chalkoun concernant la diffusion en direct des classes à l'Académie Royal West.</p> <p>M. Ortona répond aux questions posées par Michel de Martigny concernant la qualité de l'air et l'évaluation de la qualité de l'air à l'Académie Royal West.</p>
3.	<p><u>Rapport du président</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour sur les purificateurs d'air. • Conférence de presse de la CSEM au sujet de l'inscription au primaire pour l'année scolaire 2021-2022. • Projet pilote de la CSEM pour l'inscription en ligne s'amorçant le lundi 25 janvier 2021 à 7 h. (www.emsb.qc.ca/reserve). • Tenue d'une assemblée publique virtuelle avec les parents et autres parties prenantes en janvier afin d'expliquer les changements transformateurs à tous. La date sera communiquée sous peu.
4.	<p><u>Rapport du directeur général par intérim</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Changements apportés au calendrier scolaire en raison de la pandémie, selon les directives annoncées par le gouvernement le 17 décembre 2020. • Discussion sur les directives ministérielles pour l'apprentissage en ligne concernant les élèves du primaire. • Appareils distribués aux élèves qui en ont besoin. • Soutien nutritionnel fourni à 200 familles dans le besoin tout au long de la période de confinement. Des fonds provenant de la mesure de lutte contre la pauvreté seront utilisés pour couvrir les coûts des repas. • Rapport sur les cas de COVID. • Remerciements à tout le personnel de la CSEM. • Confirmation de la nomination de Nathalie Lacroix-Maillette au poste de directrice de secteur, niveau secondaire. <hr/> <p>M. Cannavino quitte la réunion temporairement.</p>

5.

Adoption des procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire de la commission scolaire tenue le 28 janvier 2020 soit adopté sans modification.

Vote : 9-0-4. Motion adoptée.

(M. M. Bentrovato, M^{me} S. De Vito, M. J. Ortona et M. M. Pietrangelo se sont abstenus.

M. A. Cannavino absent lors du vote.)

Résolution n° 20-12-16-5.1

5.2 Adoption des procès-verbaux des réunions extraordinaires du 2 juin 2020, 8 juillet 2020, 15 septembre 2020, 18 novembre 2020, 27 novembre 2020 et 2 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les procès-verbaux des réunions extraordinaires de la Commission scolaire tenues le 2 juin 2020, le 8 juillet 2020, le 15 septembre 2020, le 18 novembre 2020, le 27 novembre 2020 et le 2 décembre 2020 soient adoptés sans modification.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

(M. A. Cannavino n'était pas présent pour le vote.)

Résolution n° 20-12-16-5.2

M. Cannavino réintègre la réunion.

5.3 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 novembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME E. ISRAEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire de la commission scolaire tenue le 4 novembre 2020 soit adopté sans modification.

Vote : 12-0-2. Motion adoptée.

(M. M. Bentrovato et M. J. Ortona se sont abstenus)

Résolution n° 20-12-16-5.3

5.4 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 novembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission scolaire tenue le 11 novembre 2020 soit adopté sans modification.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-5.4

6.	<p><u>Affaires relevant des procès-verbaux</u></p> <p>6.1 <u>Webdiffusion des réunions extraordinaires du conseil des commissaires de la CSEM</u></p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires a tout intérêt à faire preuve de la plus grande transparence possible;</p> <p>ATTENDU QUE le public est actuellement privé du privilège de visionner les réunions extraordinaires du conseil des commissaires;</p> <p>ATTENDU QUE des demandes de webdiffusion des réunions extraordinaires, au même titre que les réunions ordinaires, du conseil des commissaires ont été présentées;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les réunions extraordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal seront webdiffusées à compter de la prochaine réunion extraordinaire.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-12-16-6.1</u></p> <p>6.2 <u>Services en santé mentale à la CSEM</u></p> <p>Point d'information présenté par M^{me} Julie René de Cotret, directrice des Services aux élèves.</p> <p>6.3 <u>Mise à jour du comité de développement des ressources en histoire de la CSEM</u></p> <p>Point d'information présenté par M^{me} Anna Sanalidro, directrice des Services éducatifs.</p> <hr/> <p>M. Tatone se joint à la réunion à 18 h 52.</p>
7.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p>7.1 <u>Hommage à feu D^r Horace Goddard, ex-directeur des Services aux communautés</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>ATTENDU QUE le regretté Horace Goddard a servi la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2012;</p> <p>ATTENDU QUE tout au long de sa carrière il a exercé les fonctions d'enseignant, de directeur d'école, de coordonnateur des Services au personnel, de directeur des Services aux élèves et aux communautés, et de directeur des Services aux communautés;</p> <p>ATTENDU QUE M. Goddard était un employé loyal et dévoué qui a servi la CEPGM et la CSEM avec intégrité et dignité;</p>

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RESOLU A L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de son ex-employé, le D^r Horace Goddard, qui a sensiblement contribué au développement de la CEPGM, de la CSEM et des communautés qu'il a servies.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-12-16-7.1</u></p> <p>7.2 <u>Hommages pour décembre 2020</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. ORTONA ET RESOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Waguih Tabet, directeur retraité de l'école secondaire L.I.N.K.S. Wendy Brown, secrétaire de l'école Royal Vale</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé aux familles endeuillées.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-12-16-7.2</u></p>
8.	<p><u>Rapport des commissaires</u></p> <p>8.1 <u>Le Monument du soldat en méditation</u></p> <p>Point d'information présenté par M. A. Cannavino.</p>
9.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p>1. Comité de gouvernance et de déontologie, présenté par le président du comité, M. J. Feldman.</p> <p>Le comité a tenu sa première réunion le 25 novembre 2020. Il a supervisé l'élection des commissaires aux autres comités. M. Feldman félicite tous les membres des différents comités pour leur élection.</p> <p>2. Comité des ressources humaines, présenté par le président du comité, M. J. Lalla.</p> <p>Le comité a tenu sa première réunion le 9 décembre 2020. Il a brièvement examiné le mandat énoncé dans la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, et le mandat énoncé dans le Règlement n° 11, qui est beaucoup plus détaillé. Lors de sa prochaine réunion, le comité établira ses priorités. Le document « The selection and promotion process to the position of principal or centre director » a été déposé et sera examiné lors de la prochaine réunion, les critères de sélection pour le directeur d'école et de centre étant énoncés dans la <i>Loi sur l'instruction publique</i>.</p> <p>Une liste exhaustive des griefs émanant des syndicats et remontant à 2016-2017 a été présentée par la directrice.</p> <p>Conformément à la Loi 15, les commissions scolaires ont l'obligation d'assurer un contrôle strict sur le nombre d'employés embauchés et sur les heures rémunérées de base fixées par le ministère de l'Éducation du Québec, selon les critères suivants :</p>

- Nombre d'employés rémunérés;
- Répartition des employés par catégorie d'emploi;
- Toute autre information pertinente au nombre d'employés.

Enfin, la directrice a communiqué au comité certaines des priorités du Service des ressources humaines pour la présente année.

3. CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire) présenté par M^{me} M. Mughal.

Le comité n'a pas encore tenu de réunion et se réunira pour la première fois le 19 janvier 2021.

4. CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal) présenté par M. A. Cannavino.

Le comité a tenu sa première réunion virtuellement le 10 décembre 2020. Frank DiBello de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson demeure président du comité. Le comité s'est penché sur les points suivants :

- Budget mensuel
- Collecte de la taxe annuelle
- Système d'achat coopératif
- Régime de gestion des risques
- Report de la vente pour défaut de paiement de taxes

La prochaine réunion du CGTSIM aura lieu le 11 février 2021, à 18 h 30.

5. EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee) présenté par M. J. Lalla.

RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2020

Incidences de la COVID-19 en éducation

Les membres de l'EMSAC ont convenu que le retour en classe est une bonne chose. Les élèves ont indiqué qu'ils sont contents de revoir leurs amis et camarades de classe, mais qu'ils ont certaines appréhensions. Ils sont inquiets des risques de contamination croisée avec les classes d'autres niveaux qui cohabitent dans le même immeuble. Ils sont aussi préoccupés par les effets sur la santé mentale liés à la prestation de cours à 50 % en présence et à 50 % en ligne, celle-ci causant beaucoup de stress et d'anxiété, privant les élèves du contact avec leurs pairs, entraînant un sentiment de solitude et une perte de motivation. La routine scolaire devient plus complexe. La perte des activités parascolaires et sportives porte un dur coup aux élèves.

Mise à jour sur la Loi 40

Une brève mise à jour sur la Loi 40 a été faite à l'intention, surtout, des nouveaux membres.

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2020

Mike Cohen a fait une présentation sur le marketing et les communications à la commission scolaire et a répondu aux questions des élèves.

Rétroaction des membres de l'EMSAC relativement aux incidences de la COVID-19 en éducation :

- La plupart des élèves ayant répondu au sondage préfèrent l'apprentissage en classe qu'ils estiment positif pour leur santé mentale.
- La plupart des élèves n'aiment pas la répartition 50/50. Ils sont toutefois contents de pouvoir voir certains de leurs camarades de classe une partie du temps.
- La plupart des élèves sont à l'aise avec le port du masque en classe.
- L'aspect social de l'école leur manque.
- Ils sentent qu'ils manquent l'expérience du secondaire.
- Motion : L'EMSAC estime que les activités scolaires sont importantes pour la motivation scolaire.
- Motion : L'EMSAC estime que la quantité de travail donnée en ligne doit être proportionnelle au temps passé en classe. Certains élèves trouvent que la quantité de travail donnée en ligne est plus grande que celle qu'ils ont normalement, et se sentent quelque peu submergés.
- Motion : L'EMSAC estime que le personnel enseignant doit savoir que les élèves vivent des difficultés accrues ces temps-ci, notamment du stress, de l'anxiété et de la confusion.

Mise à jour sur la Loi 40 présentée par M. Lalla

- M. Lalla a présenté une chronologie des principaux faits ayant mené à l'adoption de la Loi 40 et a répondu aux questions des élèves.

RÉUNION DU 2 DÉCEMBRE 2020

Discussion sur le racisme systémique et ses incidences en éducation

Les deux motions suivantes ont été adoptées dans la foulée d'une intéressante discussion alimentée préalablement par une présentation PowerPoint :

- Motion : L'EMSAC recommande que l'éducation sur le racisme systémique soit intégrée au programme du secondaire, au même titre que l'éducation à la sexualité, et qu'il y ait des interventions à ce sujet au 3^e cycle du primaire pour y sensibiliser les élèves.
- Motion : L'EMSAC recommande que les écoles soient plus inclusives dans les situations d'apprentissage, par exemple : utilisation de noms racisés, d'ouvrages d'auteurs des minorités, et de matériel pédagogique comme des crayons de couleurs de peau diversifiées, des jouets et des histoires inclusifs pour les enfants.

La discussion sur la vie scolaire entreprise lors des précédentes réunions s'est poursuivie. Les élèves ont communiqué des idées pour accroître les activités et les interactions dans leur école, par exemple :

- Réunions en personne, plutôt qu'en ligne, du conseil des élèves (création d'une bulle)
- Concours virtuels
- Décoration des portes de classe
- Tirage au sort de prix en fin d'étape

REMARQUE : L'EMSAC s'était antérieurement positionné contre la Loi 40 et la Loi 21.

6. CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal) présenté par M. D. Tatone.

La dernière réunion du comité a eu lieu le 3 décembre 2020. Les parents ont grandement apprécié la

présentation du directeur général et la longue période de questions et réponses qui a suivi. La majorité des questions a porté sur les purificateurs d'air. Le sous-comité du marketing et des communications s'est vu confier la tâche d'organiser une conférence virtuelle en raison de la pandémie. La page facebook.com/emsbparents a été créée afin de tenir les parents au courant des travaux du comité de parents de la CSEM. Un sous-comité a été formé concernant le processus d'inscription en ligne. Les parents du secteur ouest se sont dits préoccupés par les longs temps d'attente pour l'inscription. Les rencontres virtuelles parents-enseignants ont fait l'objet de discussion et se seraient dans l'ensemble très bien déroulées. La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2021.

7. ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec) présenté par M. J. Ortona.

L'action en justice en Cour supérieure du Québec relativement à la Loi 40 sera entendue par le juge Sylvain Lussier, du 14 au 27 avril 2021. L'ACSAQ a félicité tous les commissaires qui ont été déclarés élus à la suite du report des élections scolaires. L'ACSAQ se réjouit à la perspective de travailler avec eux au cours des prochaines années. Elle a remercié les commissaires sortants pour leur engagement et leur dévouement au fil des ans au sein du réseau scolaire anglophone du Québec. L'ACSAQ a créé 3 séminaires en ligne pour les nouveaux conseils. Le premier, tenu à la fin de novembre, s'adressait aux présidents, vice-présidents, DG et DGA. Le deuxième, tenu au début de décembre, s'adressait à tous les commissaires et a connu un grand succès avec la présence de 14 des 15 commissaires, et une absence justifiée. Le troisième aura lieu en janvier et les informations pertinentes seront envoyées aux commissaires dès qu'elles seront finalisées.

10. Remerciements adressés à Evelyne Alfonsi, directrice générale adjointe

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 20-08-12-4.2, M^{me} Evelyne Alfonsi a été nommée directrice générale par intérim;

ATTENDU QU'elle a exercé ces fonctions de direction pendant plus de trois mois tout en continuant à assumer ses fonctions de directrice générale adjointe - Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE soient consignés dans le procès-verbal de la présente réunion les sincères remerciements et le témoignage d'appréciation des commissaires à l'endroit de M^{me} Evelyne Alfonsi pour avoir exercé les fonctions de directrice générale par intérim, et que ces derniers lui soient transmis.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-10

11. Remerciements adressés à Pela Nickoletopoulos, directrice de secteur

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 20-11-18-4.2, M^{me} Pela Nickoletopoulos a été nommée directrice générale par intérim;

ATTENDU QU'elle a exercé ces fonctions de direction tout en continuant à assumer ses fonctions de directrice de secteur – niveau primaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. J. ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE soient consignés dans le procès-verbal de la présente réunion les sincères remerciements et le témoignage d'appréciation des commissaires à l'endroit de M^{me} Pela Nickoletopoulos pour avoir exercé les fonctions de directrice générale par intérim, et que ces derniers lui soient transmis.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-11

12. Processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 – Pour consultation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par la présente loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la commission scolaire établit en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

ATTENDU QU'en vertu des articles 275 et 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 a été créé;

ATTENDU QUE l'annexe A du document décrit les objectifs, principes directeurs, critères et orientations connexes proposées pour 2021-2022;

ATTENDU QUE le CCGC/CRR et le comité des directeurs ont examiné et approuvé le document;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE :

Le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 soit approuvé et acheminé aux conseils d'établissement des écoles et des centres, et au comité des parents de la CSEM à des fins de consultation en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel qu'il est énoncé dans la documentation déposée lors de la présente réunion;

Le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 soit aussi acheminé au CCSAC, au EMSAC et au CCGC pour rétroaction, tel qu'il est énoncé dans la documentation déposée lors de la présente réunion;

Les résultats de la consultation doivent être transmis à la directrice des Services financiers, M^{me} Livia Nassivera, au plus tard le 19 février 2021.

Vote : 8-2-5. Motion adoptée.

(M. J. Kromida et M. J. Lalla ont voté contre. M^{me} S. De Vito, M^{me} M. Mughal, M. M. Pietrangelo, M. T. Speranza et M. D. Tatone se sont abstenus)

Résolution n° 20-12-16-12

13.	<p><u>Reports de 2019-2020 à 2020-2021 pour les écoles et le centre administratif</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 96.24 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut porter au crédit de l'école, du centre ou d'un autre établissement d'enseignement les surplus si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil des commissaires y donne suite;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.4 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, une commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par la présente loi au comité consultatif de gestion ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p> <p>ATTENDU QUE le CCGC/CRR a examiné et approuvé la répartition proposée des surplus des écoles et des centres et les déficits des écoles et des centres à combler pour l'année scolaire 2019-2020;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. FABIAN ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE les surplus et les déficits des écoles et des centres au 30 juin 2020 soient reportés à l'exercice financier 2020-2021, tel qu'il est énoncé dans la documentation déposée lors de la présente réunion.</p> <p>Une motion visant le report de ce point est proposée par M. J. Lalla.</p> <p>Vote : 9-2-4. Motion adoptée, reportée.</p> <p>(M. J. Feldman et M. J. Ortona ont voté contre. M^{me} M. Corsi, M. J. Fabian, M. P. Mercuri et M. D. Tatone se sont abstenus)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-12-16-13</u></p>
14.	<p><u>Rapport annuel 2019-2020</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 220 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que toute commission scolaire doit préparer un rapport annuel afin de présenter à la population sur son territoire un compte rendu des résultats obtenus en fonction des buts et des objectifs mesurables énoncés dans le Plan d'engagement vers la réussite avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);</p> <p>ATTENDU QUE le rapport annuel renferme le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Loi 15) et le rapport d'affectation du personnel (Loi 15);</p> <p>ATTENDU QUE le rapport des inscriptions au secteur des jeunes sera intégré au rapport annuel et présenté le 14 janvier 2021;</p>

ATTENDU QUE la commission scolaire doit acheminer une copie du rapport au MEQ au plus tard le 31 décembre 2020, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le rapport annuel 2019-2020 de la Commission scolaire English-Montréal, y compris le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Loi 15) et le rapport d'affectation du personnel (Loi 15), soit approuvé et qu'une présentation officielle de ce document ait lieu le 14 janvier 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des copies du rapport soient transmises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au plus tard le 31 décembre 2020.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE le rapport des inscriptions au secteur des jeunes soit intégré au rapport annuel, présenté le 14 janvier 2021, et acheminé au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) le 15 janvier 2021.

VOTE : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-14 »

15. Processus de recherche d'un directeur général

ATTENDU QUE M. Russell Copeman a été nommé directeur général par intérim de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) en vertu de la résolution n° 20-11-27-4 adoptée le 27 novembre 2020, jusqu'à ce que le poste soit pourvu de façon permanente;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires demande la mise sur pied d'un comité ad hoc de sélection pour aider à pourvoir le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres suivants soient nommés au comité ad hoc de sélection pour mener à bien l'embauche d'un directeur général, ainsi que Russell Copeman, directeur général par intérim :

Joe Ortona
Agostino Cannavino
Maria Corsi
Joseph Lalla
Mubeenah Mughal
Tony Speranza
Russell Copeman

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-15

16.

Rémunération des commissaires en 2020-2021

ATTENDU QUE le décret 1100-2020 en date du 21 octobre 2020 établit de nouveaux paramètres pour le calcul du montant global maximal de la rémunération qui peut être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE ces paramètres sont en partie déterminés en fonction de l'équivalent temps plein de l'effectif scolaire annuel aux secteurs des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;

ATTENDU QUE le montant global maximal de la rémunération de l'ensemble des commissaires de la commission scolaire pour 2020-2021 est de 184 715 \$, la commission scolaire déterminant la répartition de cette enveloppe;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 20-06-10-5 adoptée par la commission scolaire le 10 juin 2020, un montant de 58 693 \$ a déjà été versé à l'ensemble des commissaires pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 2020;

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée aux membres des comités de gouvernance est fondé sur un système de points, la valeur d'un point étant établie à 945 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le montant annuel de la rémunération des commissaires de la CSEM soit établi conformément à la documentation déposée lors de la présente réunion, duquel sera retranché le montant de 58 693 \$ versé aux commissaires pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 2020 en vertu de la résolution n° 20-06-10-5 adoptée par la commission scolaire le 10 juin 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les Services financiers soient autorisés à prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer le montant total de la rémunération pour 2020-2021 dans le budget annuel.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-12-16-16

17.	<p><u>Déclaration du Mois de l’histoire des Noirs en février 2021</u></p> <p>ATTENDU QUE de nombreuses personnes afro-descendantes au Canada et au Québec ont travaillé et sont décédées dans l’ombre sans jamais obtenir la reconnaissance qu’elles méritaient, bien qu’elles aient ouvert la voie vers la réussite pour les générations futures;</p> <p>ATTENDU QUE le Mois de l’histoire des Noirs offre à notre communauté et à nos écoles l’occasion de reconnaître, de commémorer et de célébrer la contribution à notre histoire des personnes et des communautés noires du Canada et du Québec de tous les horizons;</p> <p>ATTENDU QUE le Mois de l’histoire des Noirs offre à notre communauté l’occasion d’honorer la contribution de pionniers qui ont aidé à assurer notre héritage de droits et libertés civils;</p> <p>ATTENDU QUE le Mois de l’histoire des Noirs nous permet aussi de réitérer nos valeurs communes et de réexaminer et réévaluer notre rôle contemporain pour la protection des droits civils de l’ensemble des citoyens;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal reconnaît le Mois de l’histoire des Noirs comme une occasion pour chacune de ses écoles d’offrir à leurs élèves la possibilité de mieux comprendre l’humanité commune qui unit tous les gens; de renforcer la fierté envers sa propre identité et son héritage; et de comprendre, de respecter et d’accepter l’identité et l’héritage d’autrui;</p> <p>ATTENDU QUE les activités offertes dans les écoles au cours de ce mois encouragent les élèves à continuer d’aspirer à une éducation de la meilleure qualité qui soit afin de réaliser leur plein potentiel;</p> <p>ATTENDU QU’il est important, non seulement pendant le mois de février, mais aussi tout au long de l’année scolaire, de reconnaître à la fois les disparités et les possibilités de travailler pour accroître l’équité dans nos écoles, dans la communauté et dans l’ensemble du système d’éducation;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. FELDMAN ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal désigne février 2021 comme le Mois de l’histoire des Noirs et qu’il soit souligné dans l’ensemble de ses écoles et centres.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-12-16-17</u></p>
18.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>18.1 Apprentissage en ligne pendant la fermeture prolongée des écoles</p> <p>M^{me} Maria Corsi indique que le point a déjà été traité dans les commentaires du DG.</p> <p>18.2 Avis de motion pour la mise sur pied d’un comité pour la relance de la CSEM déposé par M. Bentrovato</p> <p>M. Bentrovato déclare qu’il déposera une motion (résolution) à la prochaine réunion visant la mise sur pied d’un comité pour la relance de la CSEM. M. Bentrovato indique que la CSEM doit retrouver son rôle de chef de file dans le domaine de l’éducation. Le comité sera formé pour se pencher sur l’avenir de la CSEM.</p>

